



Accessibilité
Rappel : Date limite de dépôt des dérogations
31 DECEMBRE 2014 !

Urgent !!! : Faites votre demande

Les cabinets qui ne peuvent pas se mettre aux normes d'accessibilité doivent impérativement déposer leur dossier de dérogation avant le :

31 décembre 2014

Veillez retrouver toutes les informations utiles dans le Guide : "**Les locaux des professionnels de santé : réussir l'accessibilité**". Disponible en téléchargement



www.binhas.com
Tél : 04 42 108 108
ZI Les Estroublans, 5 rue de Copenhague
BP20057 - 13742 Vitrolles Cedex